

Le tenancier de l'auberge de Tannay conteste la résiliation de son bail

Restauration

La Municipalité a mis un terme au contrat du patron de l'Auberge Au Lion d'Or, endetté jusqu'au cou. Ce dernier se dit victime du syndic

L'affaire agite les villageois depuis quelques semaines. A cause d'arriérés de loyers, la Municipalité de Tannay a résilié, pour le 21 octobre, le bail de l'Auberge Communale Au Lion d'Or. Et celui de l'appartement que le gérant occupe avec sa femme et ses trois enfants en bas âge dans les combles de cet immeuble contigu à l'administration communale. Lundi au Conseil communal, les élus attendaient des explications du syndic Serge Schmidt, mis en cause par une lettre que le tenancier, Albert Zumberi, avait adressé aux conseillers.

Dans cette missive, qui n'a pas été lue en séance «parce qu'elle n'est pas adressée au président du Conseil et relève d'une affaire interne», le gérant de l'auberge se dit victime de l'intransigeance des autorités, malgré tous les efforts qu'il a faits durant sept ans pour maintenir la tête hors de l'eau. «Aujourd'hui, je suis sommé de quitter l'auberge pour un retard de loyer de deux mois... J'ai tenu le cap malgré toutes les embûches semées par le syndic et la malveillance avec une volonté inouïe de machinations, de refus de coopération et refusant tout

dialogue...», écrivait-il le 18 octobre dernier. Contacté, le tenancier relève notamment les travaux successifs effectués dans l'auberge (chambres, façades), sans compter la tempête qui a ravagé sa terrasse en 2013, qui ont plombé son chiffre d'affaires. «Tout ça sans baisse de loyer durant ces travaux», explique Albert Zumberi, qui aurait préféré un seul chantier de six mois, durant lequel il aurait pu mettre son personnel au chômage technique.

De son côté, le syndic, qui met les propos de l'aubergiste - «à la limite de la diffamation» - sur le compte de son ressentiment, a rappelé aux élus que, le tenancier ayant fait opposition, l'affaire fera l'objet d'une audience chez le juge de paix, le 1er décembre. «Je n'ai jamais refusé le dialogue, car je l'ai reçu à de nombreuses reprises, et la décision de résilier le bail a été

prise en collégialité par la Municipalité», a expliqué Serge Schmidt. Qui estime au contraire que les autorités ont montré beaucoup d'indulgence face aux difficultés financières de l'aubergiste, avant de prendre cette décision difficile. «Nous avons abaissé son loyer, rénové les chambres et même accordé un prêt. Mais le gérant n'est plus en mesure de payer», précise le syndic.

Un représentant de la régie gérant les immeubles de la Commune a confirmé que le tenancier, qui, ces dernières années, a plusieurs fois payé ses loyers avec deux ou trois mois de retard, doit aujourd'hui des milliers de francs à la Commune, sans compter des poursuites pour factures non payées. Et de préciser que logement et auberge font l'objet de deux procédures, le loyer de l'appartement étant à peu près à jour.

Madeleine Schürch

A Bassins, portes closes

● Partout, les auberges communales ont de la peine à tourner. A Bassins, la population attend la réouverture de La Couronne depuis deux ans et demi. En mars 2014, son tenancier avait claqué la porte. Résultat d'un litige avec la Commune propriétaire, qui s'est poursuivi en justice. Dans la foulée, les travaux de rénovation

de l'auberge avaient suscité des oppositions. Le syndic Didier Lohri espérait trouver un gérant pour mai dernier. Or aucun des trois candidats retenus n'a obtenu de garantie bancaire pour investir dans la vaisselle et un comptoir. «Le quatrième voulait dix ans de loyer gratuit, ce qui était impossible!» explique le syndic, obligé de remettre des annonces.